

Calendrier 2014-2015 : 1ère année du parcours

Regroupement 1		Intersession	Regroupement 2		Intersession	Regroupement 3	
Tronc commun	Module spécifique		Une journée de tronc commun et 2 jours de module spécifique			3 jours de module spécifique	
3, 4 et 5 novembre 2014	6, 7 novembre 2014		3, 4 et 5 février 2015			30 et 31 mars et 1 avril 2015	
Lieu de formation : Montrouge							

Prise en charge et coût de la formation

- Vous exercez une responsabilité définie dans le cadre d'un contrat OGEC (même à temps partiel). Cette formation initiale est prise en charge par l'OPCALIA Département Enseignement Privé.
- Vous êtes enseignant-chef de travaux, sans contrat OGEC. La prise en charge est assurée par Formiris sur budget fédéral pour la première année de formation.

Coût OPCALIA 2014 : 1 050,00 €

Coût OPCALIA 2015 : 1 260,00 € + 420, 00 € (2^{ème} année de formation)

Modalités d'inscription

Prendre contact avec Annick BOIGEGRAIN, assistante de direction, en charge du suivi administratif du dispositif, de préférence par mail, pour demander une fiche de pré-inscription (à partir de mars pour la rentrée suivante) :

a-boigegrain@enseignement-catholique.fr

L'ECM confirme l'inscription au plus tard début juillet, et communique aux stagiaires les formalités administratives à remplir (autorisation d'absence et demande de prise en charge)

eCm

www.ecoledescadresmissionnes.fr



eCm

école des cadres missionnés
Enseignement catholique



Chefs de travaux

Formation initiale 2014-2015

Cette formation initiale, construite en partenariat CTPN-ECM est qualifiante. Elle est construite sur deux années. La première année inclut les 60 heures de formation initiale telles que prévues au BO n°46 du 15 décembre 2011. Elle comporte une partie de tronc commun avec l'ensemble des cadres de direction, dont les chefs de travaux font partie.

Public accueilli dans le dispositif

La formation proposée s'adresse à des chefs de travaux qui sont nouvellement nommés sur cette fonction, et l'exercent effectivement au moment de la formation.



1ère année

Deux modules communs : 3j + 1 j
Trois modules spécifiques 2j + 2j + 3 j

Regroupement 1

Module commun

- S'approprier le projet éducatif de l'enseignement catholique, et le situer dans le contexte actuel de société
- Repérer les structures et l'organisation de l'enseignement catholique
- Construire des premières repères et outils de management, et d'animation d'équipes

Module spécifique

Identification des missions du chef de travaux

- Le cadre des actions du chef de travaux
- Approche des différentes missions

Regroupement 2

Module commun

- Animer les équipes dans les changements : travail sur des situations problèmes
- Construire des stratégies pour accompagner le changement.

Module spécifique

Organisation des enseignements technique et professionnel, coordination des équipes d'enseignants

- Les outils informatiques au service du chef de travaux
- La communication au service de la coordination des équipes

Stage pratique

2 journées-perlées ou groupées– pour s'ouvrir à un autre contexte et à d'autres pratiques.
Un rapport d'activités est rédigé en écho à ce stage.

Regroupement 3

Module spécifique

Conseil au chef d'établissement, animation des équipes d'enseignants

- Délégation de pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité
- Gestion financière
- Recrutement des personnels
- Gestion des conflits

2ème année

Un module spécifique de 2 jours

La formation se poursuit sur une seconde année pour la partie relevant spécifiquement d'un contrat de droit privé (OGEC).

Il est nécessaire pour y accéder d'avoir suivi l'intégralité de la première année.

Regroupement 4

PROJET PROFESSIONNEL VALIDATION DE LA FORMATION

Les dispositifs de formation

- Le plan de formation des personnels enseignants et des personnels OGEC
- Les différents parcours de formation par apprentissage
- Construction du projet individuel de formation continue

Validation de la formation

- Soutenance du mémoire professionnel *
- Evaluation de la formation

** Chaque stagiaire rédige un mémoire professionnel qui témoigne d'une capacité d'analyse réflexive sur ses activités.*

Validation relative à la convention des chefs de travaux

A l'issue du parcours de formation, le chef de travaux adresse à la Commission paritaire nationale un dossier de demande de validation. Ce dossier comprend une lettre de demande, un CV, le contrat de travail de droit privé, les attestations de formation, ainsi que le rapport d'activités du stage et le mémoire professionnel, qui aura fait l'objet d'une soutenance orale lors de la session de 2ème année.